

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Val-d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

<p><u>Nombre de conseillers :</u> en exercice.....33 présents .....24 pouvoirs.....6 absents.....3</p>	<p><b>L’an deux mille vingt-quatre, le VINGT ET UN MARS, à vingt-et-une heures,</b>  Le conseil municipal de la commune de Montmagny, légalement convoqué par courrier et par courriel le 15 mars 2024, par affichage du 15 mars 2024, s’est réuni au 10 rue du 11 novembre 1918 à Montmagny, sous la présidence de monsieur Patrick FLOQUET, Maire de Montmagny.</p>
--	---

**Étaient présents :**

Patrick FLOQUET, Maire,

Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Mourad AZZI, Bakhta MAÏCHE, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Mustapha BAMBA, Colette LAMBERT, Jacqueline RAGOT, Hervé MARTIN, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Patricia EGASSE, Bernard NARBONI, Bernard LABORDE, Francine KANCEL, L’Houssain EL MAZOUZI, Loganayagi VASANTE, Soria MAÏCHE, Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Franck CAPMARTY.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir :**

François ROSE à Karine FARGES,  
Mireille BENATTAR à Marie-Noëlle FLOTTERER,  
Maha GULFRAZ à L’Houssain EL MAZOUZI,  
Selva ANNAMALE à Loganayagi VASANTE,  
Jennifer BONINO à Thierry MANSION,  
Laurent POULOT à Pascale ANDRIANASOLO.

**Étaient absents :**

Alain BOCCARA, Raouf BAKHA, Barbara EZELIS.

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

Patrick FLOQUET procède à l’appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Karine FARGES est nommée secrétaire de séance à l’unanimité.



## **1 – EXPOSÉ DES MOTIFS**

Il est rappelé que les emplois de la commune de Montmagny sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les créations des emplois résultent des besoins de la collectivité pour répondre à une meilleure organisation des services.

Les créations de postes ont pour objectif de développer des activités dans un contexte de nouveauté et de modification de l'organisation de travail interne.

Il est nécessaire de mettre à jour les effectifs en termes de besoin.

Il convient donc de créer des emplois et d'autoriser le recours à des contractuels pour des raisons de continuité de service pour les motifs réglementaires suivants :

- pour des raisons liées à un accroissement temporaire d'activité,
- pour des raisons liées à un accroissement saisonnier d'activité,
- pour des raisons de besoins de services et en raison de la nature des fonctions et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions,
- pour assurer le remplacement temporaire d'un fonctionnaire indisponible pour une durée déterminée dans la limite de l'absence du fonctionnaire à remplacer,
- pour des besoins de continuité de service et pour faire face à la vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Il convient également de supprimer les emplois suivants pour les motifs réglementaires ci-dessous :

- régularisation des effectifs suite aux départs de la collectivité
- régularisation des effectifs suite aux avancements de grade

En conséquence, il est proposé au conseil municipal, afin de maintenir et de pérenniser les organisations de certains services :



### Direction de la communication

Pour permettre la continuité du service,

- **Autoriser** le recours à des personnels contractuels de catégorie B au grade de rédacteur à raison de 35 heures hebdomadaires, par dérogation à la règle énoncée à l'article L. 311-1 du code général de la fonction publique, pour des besoins de continuité du service, afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 332-8-2° du code précité. Le contrat sera réalisé pour une durée de 3 ans maximum renouvelables dans la limite d'une durée totale de six ans si la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi concerné par un fonctionnaire n'a pas pu aboutir ;

### Direction générale

Pour permettre la continuité du service,

- **Autoriser** le recours à des personnels contractuels de catégorie C au cadre d'emploi des adjoints administratif à raison de 35 heures hebdomadaires, par dérogation à la règle énoncée à l'article L. 311-1 du code général de la fonction publique, pour des besoins de continuité du service, afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 332-8-2° du code précité. Le contrat sera réalisé pour une durée de 3 ans maximum renouvelables dans la limite d'une durée totale de six ans si la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi concerné par un fonctionnaire n'a pas pu aboutir ;

## PROMOTION INTERNE 2023

### Direction scolaire et périscolaire

- **Créer** un poste permanent de chef de cuisine à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent de chef de cuisine à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Créer** un poste permanent d'ATSEM à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent d'ATSEM à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Créer** un poste permanent d'ATSEM à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent d'ATSEM à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;

### Direction des sports et de la jeunesse

- **Créer** un poste permanent de gardien de gymnase à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent de gardien de gymnase à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;



## AVANCEMENT DE GRADE 2024

### Direction des sports et de la jeunesse

- **Créer** un poste permanent de gardien de stade à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'agent de maîtrise principal à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent de gardien de stade à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Créer** un poste permanent de gardien de gymnase à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent de gardien de gymnase à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;

### Direction scolaire et périscolaire

- **Créer** un poste permanent de chef de cuisine à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent de chef de cuisine à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Créer** un poste permanent d'ATSEM à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent d'ATSEM à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Créer** un poste permanent de référent finance - chargée d'accueil à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent de référent finance - chargée d'accueil à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Créer** un poste permanent d'animateur à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent d'animateur à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint d'animation à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Créer** un poste permanent d'animateur à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent d'animateur à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint d'animation à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Créer** un poste permanent d'ATSEM à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent d'ATSEM à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Créer** un poste permanent d'animateur à temps non complet à raison de 31,30 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent d'animateur à temps non complet à raison de 31,30 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint d'animation à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Créer** un poste permanent d'agent de restauration et de second de cuisine à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent d'agent de restauration et de second de cuisine à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;



### Direction de la petite enfance

- **Créer** un poste permanent d'auxiliaire petite enfance à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent d'auxiliaire petite enfance à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Créer** un poste permanent d'auxiliaire petite enfance à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent d'auxiliaire petite enfance à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 ;
- **Créer** un poste permanent d'auxiliaire petite enfance à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent d'auxiliaire petite enfance à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique à compter du 16 avril 2024 ;
- **Créer** un poste permanent de directrice de crèche à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie A au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent de directrice de crèche à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie A au grade d'éducateur de jeunes enfants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Créer** un poste permanent d'auxiliaire de puériculture à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie B au grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent d'auxiliaire de puériculture à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie B au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Créer** un poste permanent d'éducatrice de jeunes enfants à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie A au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent de directrice de crèche à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie A au grade d'éducateur de jeunes enfants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;

### Direction des finances

- **Créer** un poste permanent d'agent comptable à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent d'agent comptable à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;

### Direction générale

- **Créer** un poste permanent de secrétaire du Maire à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent de secrétaire du Maire à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 25 novembre 2024 ;
- **Créer** un poste permanent de secrétaire du Maire à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au cadre d'emploi des adjoints administratif à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;



#### **Direction des ressources humaines**

- **Créer** un poste permanent de responsable administration du personnel à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent de responsable administration du personnel à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;

#### **Direction culturelle**

- **Créer** un poste permanent d'agent de médiathèque à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent d'agent de médiathèque à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;

#### **Direction de la communication**

- **Créer** un poste permanent d'infographiste à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **Supprimer** un poste permanent d'infographiste à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif à compter du 16 novembre 2024 ;

## **2 - DÉLIBÉRATION**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**Vu** l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;

**Vu** les délibérations relatives aux créations d'emplois et aux suppressions de postes ;

**Vu** le tableau des effectifs ;

**Considérant** la nécessité de mettre à jour les effectifs en termes de besoins ;

**Considérant** que les emplois de la commune de Montmagny sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il appartient donc au conseil municipal de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

**Considérant** qu'il convient de créer des emplois et d'autoriser le recours à des contractuels pour des raisons de continuité de service, pour des raisons d'accroissement temporaire d'activité, pour des raisons d'accroissement saisonnier d'activité, pour des raisons de besoins de service et en raison de la nature des fonctions et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions, pour assurer le remplacement temporaire d'un fonctionnaire indisponible pour une durée déterminée dans la limite de l'absence du fonctionnaire à remplacer et pour des besoins de continuité de service, pour faire face à la vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ;

**Considérant** l'avis favorable du comité social territorial en date du 1<sup>er</sup> mars 2024 ;



Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, monsieur Patrick FLOQUET ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

#### **Direction de la communication**

Pour permettre la continuité du service,

- **AUTORISE** le recours à des personnels contractuels de catégorie B au grade de rédacteur à raison de 35 heures hebdomadaires, par dérogation à la règle énoncée à l'article L. 311-1 du code général de la fonction publique, pour des besoins de continuité du service, afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 332-8-2° du code précité. Le contrat sera réalisé pour une durée de 3 ans maximum renouvelables dans la limite d'une durée totale de six ans si la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi concerné par un fonctionnaire n'a pas pu aboutir ;

#### **Direction générale**

Pour permettre la continuité du service,

- **Autoriser** le recours à des personnels contractuels de catégorie C au cadre d'emploi des adjoints administratif à raison de 35 heures hebdomadaires, par dérogation à la règle énoncée à l'article L. 311-1 du code général de la fonction publique, pour des besoins de continuité du service, afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 332-8-2° du code précité. Le contrat sera réalisé pour une durée de 3 ans maximum renouvelables dans la limite d'une durée totale de six ans si la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi concerné par un fonctionnaire n'a pas pu aboutir ;

### **PROMOTION INTERNE 2023**

#### **Direction scolaire et périscolaire**

- **CREE** un poste permanent de chef de cuisine à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent de chef de cuisine à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **CREE** un poste permanent d'ATSEM à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent d'ATSEM à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **CREE** un poste permanent d'ATSEM à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent d'ATSEM à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;

#### **Direction des sports et de la jeunesse**

- **CREE** un poste permanent de gardien de gymnase à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent de gardien de gymnase à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;



## AVANCEMENT DE GRADE 2024

### Direction des sports et de la jeunesse

- **CREE** un poste permanent de gardien de stade à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'agent de maîtrise principal à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent de gardien de stade à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **CREE** un poste permanent de gardien de gymnase à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent de gardien de gymnase à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;

### Direction scolaire et périscolaire

- **CREE** un poste permanent de chef de cuisine à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent de chef de cuisine à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **CREE** un poste permanent d'ATSEM à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent d'ATSEM à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **CREE** un poste permanent de référent finance - chargée d'accueil à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent de référent finance - chargée d'accueil à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **CREE** un poste permanent d'animateur à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent d'animateur à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint d'animation à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **CREE** un poste permanent d'animateur à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent d'animateur à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint d'animation à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **CREE** un poste permanent d'ATSEM à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent d'ATSEM à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **CREE** un poste permanent d'animateur à temps non complet à raison de 31,30 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent d'animateur à temps non complet à raison de 31,30 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint d'animation à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **CREE** un poste permanent d'agent de restauration et de second de cuisine à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent d'agent de restauration et de second de cuisine à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;



### Direction de la petite enfance

- **CREE** un poste permanent d'auxiliaire petite enfance à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent d'auxiliaire petite enfance à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **CREE** un poste permanent d'auxiliaire petite enfance à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent d'auxiliaire petite enfance à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 ;
- **CREE** un poste permanent d'auxiliaire petite enfance à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent d'auxiliaire petite enfance à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint technique à compter du 16 avril 2024 ;
- **CREE** un poste permanent de directrice de crèche à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie A au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent de directrice de crèche à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie A au grade d'éducateur de jeunes enfants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **CREE** un poste permanent d'auxiliaire de puériculture à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie B au grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent d'auxiliaire de puériculture à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie B au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **CREE** un poste permanent d'éducatrice de jeunes enfants à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie A au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent de directrice de crèche à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie A au grade d'éducateur de jeunes enfants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;

### Direction des finances

- **CREE** un poste permanent d'agent comptable à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent d'agent comptable à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;

### Direction générale

- **CREE** un poste permanent de secrétaire du Maire à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent de secrétaire du Maire à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 25 novembre 2024 ;
- **CREE** un poste permanent de secrétaire du Maire à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au cadre d'emploi des adjoints administratif à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;



**Direction des ressources humaines**

- **CREE** un poste permanent de responsable administration du personnel à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent de responsable administration du personnel à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;

**Direction culturelle**

- **CREE** un poste permanent d'agent de médiathèque à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent d'agent de médiathèque à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;

**Direction de la communication**

- **CREE** un poste permanent d'infographiste à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- **SUPPRIME** un poste permanent d'infographiste à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de catégorie C au grade d'adjoint administratif à compter du 16 novembre 2024 ;
- **PRÉCISE** que, la rémunération des agents contractuels sera calculée au maximum par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que de son expérience professionnelle ;
- **PRÉCISE** que pour les emplois permanents, le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°88-145 du 15 février 1988 et n°2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics ;
- **PREND ACTE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la commune ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montmagny, le 21 mars 2024.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

**ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

Reçu en sous-préfecture le... 26 MARS 2024  
Publié le... 26 MARS 2024  
Notifié le... 26 MARS 2024  
Montmagny, le... 26 MARS 2024

Le Maire  
Patrick FLOQUET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE  
Le 26/03/2024  
Application agréée E-legalite.com

Signé électroniquement par:  
2024-2103-008  
Patrick Floquet  
Le 26/03/2024 à 14:55